

Objet

Demande d'avis conforme dérogation à capture temporaire d'espèces protégées
Etude génétique de Parnassius apollo 2021-2023

DREAL PACA

A l'attention de M. RIVET Sylvain
16, rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE Cedex 03

Suivi par

Annick MARTINET
04 92 40 20 57
annick.martinet@ecrins-parcnational.fr
avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr

Date

Gap le 8 mars 2021

Monsieur,

Par courrier électronique du 02 mars 2021, vous sollicitez l'avis conforme du Directeur de l'Établissement public du parc national des Ecrins au sujet des captures temporaires et prélèvements nécessaires au projet d'étude présenté par le Laboratoire d'Écologie Alpine en collaboration avec l'Association pour les Papillons et leur Étude.

Cette étude a pour objectif de caractériser génétiquement les populations de *Parnassius apollo* des massifs montagneux de la région PACA et plus largement de France.


J'émet un avis favorable à la réalisation de cette étude et donc, à la demande de dérogation qui y est liée, sous réserve que :

- la capture et les manipulations se déroulent dans les conditions adaptées et dans le respect de la faune sauvage,
- les bénéficiaires informent préalablement chaque secteur concerné du Parc national des Ecrins, des dates de leur venue et des sites de capture. De cette manière, les agents de terrain pourront intégrer ces éléments dans leur prévisionnel de surveillance, porter à la connaissance des scientifiques concernés, les circonstances et événements locaux pouvant affecter les conditions d'accès aux sites et le cas échéant, répondre aux éventuelles interrogations des tiers – cf. contacts en fin de courrier ;
- les bénéficiaires garantissent une traçabilité des prélèvements effectués et tiennent, à cet effet, un registre mentionnant et caractérisant chaque capture (sexe, date, localité précise, prélèvement effectué...) ;
- les bénéficiaires prennent attache avec le SI du parc national pour les modalités d'intégration directe à l'outil géonature, de l'ensemble des données récoltées au cours des campagnes de terrain,
- les bénéficiaires transmettent au Parc national des Ecrins, l'ensemble des publications et outils de communication scientifiques produits à l'issue de cette étude ;

- si nécessaire, sollicitent également auprès de mes services les autorisations individuelles de circuler et stationner en véhicule terrestre motorisé sur les pistes situées en cœur de parc national.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur,



Pierre COMMENVILLE

*Contacts : secteur du Champsaur/Valgaudemar 04 92 55 95 44 / 04 92 55 25 19
secteur du Vlabonnais/Oisans 04 76 30 20 61 / 04 76 80 00 51
secteur du Briançonnais/Vallouise 04 92 21 08 49 / 04 92 23 32 31
secteur de l'Embrunais : 04 92 43 23 31*